

3 – ANNEXES –

SOMMAIRE DES ANNEXES

Numéro ANNEXE	DESCRIPTION DES PIECES JOINTES EN ANNEXE
1	Décision n° E20000014/14 du 04/03/20 du Tribunal Administratif de Caen, pour la désignation du Commissaire-Enquêteur.
2	Arrêté Préfectoral NOR : 2360-15-0065 du 13 mai 2015 portant prescription du plan de prévention de risques naturels (PPRnCA) sur COURGEON et désignant le Service Instructeur : La Direction départementale des Territoires de l'Orne (DDT61)
3	Arrêté Préfectoral NOR : 2360-17-180 du 8 novembre 2017 prescrivant un nouveau périmètre d'étude avec des investigations intrusives supplémentaires par forages et passage de scanner ou encore, en tant que besoin, pour l'élaboration du PPRN (<i>non fourni : l'annexe 1 tableau des propriétaires indiqué à l'art.1^{er}</i>)
4	Arrêté Préfectoral NOR :2360-20-109 du 5 Aout 2020, prescrivant l'enquête publique préalable à l'approbation du PPRN.
5	La décision de l'Autorité environnementale Ae n°F-028-18-P-0056 du 10/09/18 – après Examen au cas par cas.
6	Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) (6-1 à 6-4)
7	Publicité dans les journaux – tract – affiche –
8	<p>Copie du registre d'enquête publique avec les observations et pièces annexées :</p> <p>C1 – courrier Mr. et Mme BEHIER du 29/09/10 (R9)</p> <p>C2 – courrier Mr. et Mme LEFEVRE du 30/09/10(R10)</p> <p>D1 – délibération du Conseil Municipal de COURGEON 15/09/20 (R11)</p> <p>P1 – Pétition avec liste des signataires et copie des signatures (R12)</p>
9	Certificat d'Affichage établi par le Maire de la Commune de COURGEON

F D

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

04/03/2020

N° E2000014/14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 24/02/2020, la lettre par laquelle M. le Préfet de l'Orne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *le plan de prévention des risques "mouvements de terrain" de la commune de Courgeon* ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 562-3, R. 562-8, L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Rose ZEYMES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de l'Orne et à Madame Marie-Rose ZEYMES.

Fait à Caen, le 04/03/2020.

Le Président,

SIGNÉ

Hervé GUILLOU



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL.

La greffière en Chef

P. Legentil-Karamian

Direction Départementale
des Territoires

Service Ads, Circulation et
Risques

NOR : 2360-15-0065



ARRÊTÉ

portant prescription du Plan de Prévention des Risques Naturels
« Mouvement de terrain dû à des cavités anthropiques » (PPRn CA)

LE PREFET de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10 ;
 - Vu le code de la construction et de l'habitation ;
 - Vu le code de l'urbanisme, notamment article L 121-10 ;
 - Vu le code des assurances ;
 - Vu le décret n°2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des Plans de Prévention des Risques naturels
- Considérant** la nécessité de délimiter les terrains sur lesquels l'occupation ou l'utilisation du sol doit être réglementée du fait de leur exposition aux risques naturels prévisibles ;
- Sur** proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1 : Nature du risque pris en compte

Il est prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels « Mouvement de terrain dû à des cavités anthropiques » (PPRn CA)

Article 2 : Définition du périmètre d'étude

Le périmètre mis à l'étude comprend l'intégralité du territoire de la commune de Courgeon et principalement les zones urbanisées ou susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation.

Article 3 : Désignation du service instructeur

La Direction Départementale des Territoires de l'Orne est chargée de conduire les études préalables, d'instruire, d'élaborer et de réviser le plan de prévention des risques.

Article 4 : Contenu du projet de plan de prévention des risques

Le dossier de projet de plan comprend :

- une note de présentation
- les documents graphiques délimitant les zones exposées directement ou indirectement aux risques
- un règlement

Article 5 : Modalités d'association des personnes publiques à l'élaboration

1. Sont associées à l'élaboration du plan de prévention des risques les personnes publiques suivantes :

- le maire de la commune de Courgeon
- les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- le Conseil Départemental lorsque les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde contenues dans le projet de plan de prévention relèvent de sa compétence

2. Des réunions d'association, auxquelles participent les personnes publiques concernées, sont organisées dans le cadre d'un comité de pilotage et sous l'autorité du préfet, dès le lancement de la procédure et tout au long de celle-ci. Le cas échéant, d'autres réunions d'association ou rencontres avec l'une des personnes associées peuvent être organisées à leur demande ou à celle du service instructeur.

3. Avant enquête publique, le projet de plan de prévention est soumis aux assemblées délibérantes des organismes publics associés. À défaut de réponse dans le délai de deux mois à compter de la réception de la saisine, leur avis est réputé favorable.

Article 6 : Modalités de la concertation avec la population

Les travaux de concertation interviennent notamment lors :

- du lancement des études d'élaboration du plan de prévention des risques,

- de la validation des principales étapes du projet : la cartographie des aléas, la cartographie des enjeux, le zonage réglementaire et le règlement écrit.

Article 7 : Enquête publique

Le Préfet soumet le projet de plan de prévention à l'enquête publique dans les formes prévues par les articles R123-6 à R123-23 du code de l'environnement.

Article 8 : Mesures de publicité

Le présent arrêté est notifié au Maire de la commune de Courgeon et aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés qui procéderont, pendant le délai d'un mois, à son affichage dans les lieux prévus à cet effet.

La mention de cet affichage sera insérée dans un journal local.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Article 9 : Délai d'approbation

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent la publication de l'arrêté prescrivant son élaboration. Ce délai est prorogable une fois, pour une durée n'excédant pas dix-huit mois, par arrêté motivé du Préfet si les circonstances l'exigent, et qui tiendraient notamment à la complexité du plan ou à l'ampleur des consultations.

Article 10 :

- le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,
- le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,
- le Maire de la commune de Courgeon,
- les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents, pour l'élaboration des documents d'urbanisme,
- le Président du Conseil Départemental,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALENÇON, le

13 MAI 2015

LE PREFET



Isabelle DAVID

Direction Départementale
des Territoires

Service Application du droit des
sols, Circulation, Risques

NOR : 2360-17-180



PRÉFET DE L'ORNE

2^e ARRÊTÉ

Élaboration du Plan de Prévention des Risques Cavités de la commune de Courgeon

Études de reconnaissance du périmètre sous-cavé

Arrêté portant adaptation du périmètre d'étude

LA PRÉFÈTE de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole.

Vu le Code pénal,

Vu le Code de justice administrative,

Vu la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux d'études,

Vu la loi du 6 juillet 1943 et la loi 57.391 du 28 mars 1957 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes, repères,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2360-15-0065 du 13 mai 2015 portant prescription du Plan de Prévention des Risques « Mouvement de terrain dû à des cavités anthropiques » (PPR CA) sur la Commune de Courgeon,

Vu le rapport d'étude de la Société GEXPLORE visant à identifier les terrains sur lesquels l'occupation ou l'utilisation du sol doit être réglementée à raison de leur exposition aux risques d'affaissement ou d'effondrement prévisibles,

Considérant qu'au vu des résultats de l'étude certaines parcelles peuvent être exclues du périmètre de prescription du PPR dès lors qu'aucune cavité sous-jacente n'a été décelée par l'analyse des données d'investigations géophysiques,

Considérant que, pour ces parcelles, il convient de lever le gel des autorisations d'urbanisme instauré lors de la prescription du PPR,

Considérant que le rapport d'étude de la Société Gexplore détermine les parcelles sur lesquelles des forages de reconnaissance et de contrôle devront avoir lieu,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1er – Un nouveau périmètre d'étude pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques liés aux cavités souterraines est institué sur la commune de Courgeon. Des investigations intrusives par forages et passage de scanner ou encore, en tant que de besoin, par l'ouverture de puits de visite, seront effectuées à l'intérieur de ce périmètre.

Dans les zones du bourg présentant des enjeux pour la sécurité des personnes et des biens, une campagne de reconnaissances par méthodes intrusives est indispensable à la complète délimitation du périmètre sous-cavé et à la cartographie des cavités. Les études se poursuivront par l'évaluation de l'état des cavités identifiées à l'intérieur de ce périmètre et l'établissement du diagnostic de stabilité nécessaire à l'élaboration du plan de prévention des risques.

Les références cadastrales des parcelles et la liste des propriétaires concernés figurent au tableau joint en annexe 1 au présent arrêté. Les parcelles concernées sont repérées sur le plan joint en annexe 2.

Article 2 – Le présent arrêté devra être affiché dans la commune de Courgeon. Le Maire adressera une attestation d'affichage à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.

Article 3 – Dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Préfète de l'Orne,
- soit d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen :

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 3 du présent arrêté,
- soit à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la notification de la réponse de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

Article 4 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture, Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche, Monsieur le Maire de Courgeon, Monsieur le Directeur départemental des territoires, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Alençon, le 08 NOV. 2017

La Préfète,



Chantal CASTELNOT



Direction départementale des territoires
Service SACR/PRGC

Arrêté n°2360-20-109
prescrivant l'enquête publique préalable à l'approbation
du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain
dus à des cavités anthropiques (PPRN CA)
sur la commune de Courgeon

La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L123-2, R123-2 et R562 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1 et R134-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° INTA2000008D du 15 janvier 2020 nommant Madame Françoise Tahéri, Préfète de l'Orne ;

Vu l'arrêté n° 2360-15-0065 du 13 mai 2015 portant prescription du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvement de terrain d0 à des cavités anthropiques ;

Vu la décision n° E20000014/14 du 04/02/2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN désignant Madame Zeymes commissaire enquêtrice ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, il convient de procéder à une enquête publique avant que la Préfète de l'Orne n'approuve le Plan de Prévention des Risques Naturels de mouvements de terrain sur la commune de Courgeon ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des Territoires de l'Orne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le P.P.R.N. « mouvement de terrain » sur la Commune de Courgeon (Orne).

À l'issue de l'enquête publique, la Préfète du département de l'Orne se prononcera sur l'approbation du P.P.R.N. « mouvement de terrain ».

ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Afin de conduire l'enquête, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné :
Madame Marie-Rose ZEYMES, secrétaire Technique à la retraite, en qualité de commissaire enquêtrice.

ARTICLE 3 : Date d'ouverture et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du vendredi 11 septembre 2020 à 9 heures au mardi 13 octobre 2020 à 18 heures 30, soit pendant 33 jours.

ARTICLE 4 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique, en version papier, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique à la mairie de Courgeon aux jours et horaires d'ouverture et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante :

<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-a6902.html>

et sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche :

<http://www.cdc-mortagne-au-perche.com/>

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la C.D.C. du Pays de Mortagne-au-Perche (maison des Territoires - Z.I. de la Grippe - CS 90025-61400 Mortagne-au-Perche) pendant les heures d'ouverture de la structure (du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00) afin de permettre la consultation du dossier.

ARTICLE 5 : Modalités de dépôt des observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et ses propositions :

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, mis à disposition à la mairie de Courgeon, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courriel à l'adresse suivante : ddt-ppr@orne.gouv.fr (les observations et propositions transmises par voie électronique seront annexées au registre papier) ;
- par voie postale en adressant un courrier à Madame la Commissaire-enquêtrice à la mairie de Courgeon (2 rue du Prieuré - 61400 Courgeon).

ARTICLE 6 : Permanences de la commissaire enquêtrice -

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur le projet et recevoir leurs observations écrites ou orales, à la mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 26 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 heures 30 à 18 heures 30.

ARTICLE 7 : Publication -

Un avis au public faisant connaître la tenue de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux :

- OUEST FRANCE,
- LE PERCHE.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera affiché (suivant article R. 123-11 du Code de l'environnement) à différents endroits sur la commune de Courgeon.

L'avis sera également publié sur le site internet de la C.D.C. du Pays de Mortagne-au-Perche.
Des tracts dans les boîtes aux lettres seront distribués informant de l'enquête publique.
L'accomplissement de ces démarches sera certifié par le maire de la Commune de Courgeon.

ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre et les documents annexés seront remis à Madame la commissaire enquêtrice pour être clôturés. À réception de ces documents, Madame la commissaire enquêtrice établira un procès-verbal de synthèse (P.V.S.) dans lequel sera communiqué l'ensemble des observations et propositions du public. Ce document sera remis dans un délai de huit jours, à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne, qui disposera de 15 jours maximum, pour produire son mémoire en réponse aux observations et propositions.

Le dossier avec son rapport sur le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées seront remis à la D.D.T. de l'Orne, dans un délai de trente jours à l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Consultation du rapport et conclusions

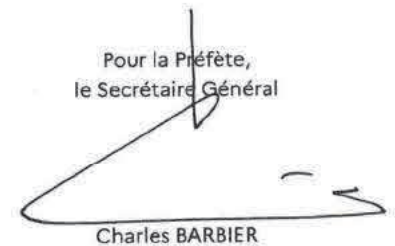
Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commissaire enquêtrice, seront consultables pendant un an à la mairie de Courgeon, ainsi que sur le site internet de la C.D.C. du Pays de Mortagne-au-Perche.

Un exemplaire du rapport et des conclusions seront transmis à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen par Madame la Commissaire enquêtrice.

ARTICLE 10 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, le directeur départemental des territoires de l'Orne, le président de la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, le Maire de Courgeon, la commissaire enquêtrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le 5 août 2020

Pour la Préfète,
le Secrétaire Général



Charles BARBIER



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-145.html>

Décision de l'Autorité environnementale, après examen au cas par cas, sur l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvement de terrain (PPRmvt) de Courgeon (61)

n° : F-028-18-P-0056

Décision du 10 septembre 2018
après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement

Le président de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et R. 122-18 ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la décision prise par la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable dans sa réunion du 31 mai 2017 portant exercice des délégations prévues à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° F-028-18-P-0056 (y compris ses annexes) relative à l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvement de terrain (PPRmv) de Courgeon, reçue de la direction départementale des territoires de l'Orne le 13 juillet 2018 ;

Considérant les caractéristiques du plan à élaborer :

- qui concerne les risques de mouvements de terrain dus à la présence de cavités souterraines sur la commune de Courgeon, étant précisé que cette commune est sous-cavée, à très faible profondeur (entre 1,4 mètres et 4 mètres), par une vaste carrière souterraine en partie accessible par une descenderie, et dont l'emprise est partiellement connue,
- étant précisé qu'une étude du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a permis en 2015 de constater une dégradation importante de la partie visitable de la carrière, justifiant la prescription d'un plan de prévention des risques sur cette commune le 13 mai 2015,
- étant précisé qu'un PPR a été approuvé par anticipation le 25 mai 2016 afin de permettre la réalisation, en août 2016, de travaux de confortement d'urgence sous quatre habitations, qui ont conduit à remblayer une surface d'environ 830 m² de la carrière sur une surface connue totale de 3 395 m², ainsi que de limiter l'accès à la carrière aux seules inspections techniques,
- étant noté que ces travaux d'urgence ont nécessité l'obtention d'une dérogation à la destruction d'espèces protégées concernant neuf espèces de chiroptères, obtenue le 17 août 2016, et qui prévoyait différentes mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- étant précisé que le nouveau PPR doit permettre :
 - o d'améliorer la connaissance des aléas dans les zones exposées au risque d'effondrement ou de tassement,
 - o d'adapter, en zone urbaine, les règles d'urbanisme de construction et d'aménagement en fonction du degré d'aléa auquel sont soumis les projets,
 - o de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, sous la forme de prescriptions (méthodes de constructibilité, de gestion de crises, etc.) et de recommandations,

Considérant les caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée ainsi que les incidences prévisibles :

- sur le territoire de la commune de Courgeon, étant précisé que la population au sein du périmètre d'étude du PPR est estimée à 100 personnes, et que les enjeux directement affectés par la présence de l'ancienne carrière souterraine sont des habitations et une route départementale (RD 628), le formulaire précisant qu'il est probable que la RD 10 soit aussi affectée par l'extension de galeries non visitées,

- au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I « Ensemble des cavités de Courgeon », désignée en raison de la présence d'un ensemble de gîtes abritant une population importante de chauves-souris en période d'hibernation,
- les impacts de l'élaboration du plan qui devraient être limités, étant précisé que :
 - o les éventuels reports d'urbanisation liés à l'élaboration du PPRmvt devraient vraisemblablement avoir un impact limité, les principaux milieux naturels à enjeux de la commune étant constitués par la carrière souterraine ;
 - o les travaux de confortement déjà menés n'ont pas eu d'impact significatif sur les populations de chiroptères, les comptages effectués par le Groupe Mammologique Normand en 2017 et 2018 montrant que les chauves-souris ont pu retrouver des conditions écologiques favorables à l'hibernation dès la première année suivant les travaux,
 - o d'éventuels travaux de confortement supplémentaires à mener au titre des mesures de prévention de protection et de sauvegarde du PPR feraient l'objet d'une nouvelle demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées, permettant d'encadrer leurs impacts potentiels,

Décide :

Article 1^{er}


En application de la section deux du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, et sur la base des informations fournies par le pétitionnaire, l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Courgeon, présentée par la direction départementale des territoires de l'Orne, n° F-028-18-P-0056, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Cette décision doit également figurer dans le dossier soumis à enquête publique.

Fait à la Défense, le 10 septembre 2018,

Le président de l'autorité environnementale
du Conseil général de l'environnement
et du développement durable.


Philippe LEDENVIC

ANNEXE 6-AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES



ALENÇON, le 10 FEV. 2020

Pôle infrastructures territoriales

Direction de la gestion des routes
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 55

☎ 02 33 81 61 44

@ plt.dgr@orne.fr

Ref. : DGR-sec/FF-oh-2020-16
Affaire suivie par F. FARIGOULE

Monsieur le Directeur
Direction départementale des Territoires
Service application du droit des sols, circulation et
risques
Bureau prévention des risques et de la gestion de
crises
Cité administrative – Place Bonet
BP537
61007 ALENÇON cedex

ARRIVEE

10 FEV. 2020

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES - ORNE

A l'attention de Mme LE HOUËDEC

Monsieur le Directeur,

Par envoi du 9 janvier 2020, vous avez sollicité mon avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain » de la commune de Courgeon et je vous en remercie.

En tant que gestionnaire de la route départementale n°10, dont 50 mètres sont concernés par un risque d'affaissement, j'ai bien noté que le projet de règlement recommandait de limiter le tonnage et/ou la vitesse des véhicules et conseillait de recourir à l'avis d'un géotechnicien dans ce choix.

Je souscris à cette démarche et je vous informe que j'émetts un avis favorable au PPRN « Mouvements de terrain » de Courgeon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général des services

Gilles MORVAN



Direction départementale des territoires
Service application du droit des sols,
circulation et risques
Cité administrative place Bonet
BP 537
61007 ALENCON CEDEX

Alençon le 5 mars 2020

Le Président

Siège social

52 Boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036

61 001 Alençon cedex
Tél. : 02 33 31 48 00
Fax : 02 33 29 47 99

accueil@orne.chambagri.fr

Antenne Bocage

21 Rue de Briouze - BP 16
La Ferrière-aux-Etangs
61458 Fliers cedex

Tél. : 02 33 62 28 82
Fax : 02 33 96 14 42

bocage@orne.chambagri.fr

Antenne Plaines - Auge

ZI Les Fourneaux
Route du Bouillon
61500 Sées

Tél. : 02 33 81 77 80
Fax : 02 33 81 77 89

plaines@orne.chambagri.fr

Antenne Perche - Ouche

ZI La Grippe
La Fontenelle
Route de L'Aigle

61400 Mortagne-au-Perche
Tél. : 02 33 85 34 40
Fax : 02 33 85 34 49

perche@orne.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public
Siret 186 100 046 00017

APE 9411Z

TVA FR 63 186 100 046

Code BIC AORIFRPP866

Domiciliation bancaire :

Crédit Agricote Normandie

16604 53361 01033046111 14

www.chambre-agriculture-61.fr

Objet : Projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain » de la commune de Courgeon

Dossier suivi par : Jérôme METEL

Fonction : responsable du service aménagement urbanisme

jerome.metel@orne.chambagri.fr

Tél. : 02 33 31 47 75

Madame la Préfète de l'Orne,

Suite à la réception de votre courrier le 11 janvier 2020, notre organisme est invité à se prononcer sur le projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain » de la commune de Courgeon, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Après examen de ce dossier, nous vous informons que nous avons une remarque à formuler concernant les constructions autorisées dans les différents zonages, ainsi que l'impact sur l'activité agricole.

En effet, la partie règlementaire de votre projet n'opère pas assez de distinction entre la construction agricole et d'autres types de constructions, c'est notamment le cas dans l'article 2.1 « Zones rouges d'effondrement Rfa », nous estimons que les mêmes prescriptions sans distinctions pénalisent l'activité agricole qui ne présente pas les mêmes risques que les habitations, selon le bâti concerné. Beaucoup de parcelles agricoles sont concernées par les zones Rfa, Rfb ou Ra, **ne pas tenir compte des spécificités des constructions agricoles, risque de pénaliser les projets futurs.**

A titre d'exemple, dans la partie 2.1.3 du règlement, autoriser « les extensions de bâtiments limitées à 20 m² » est trop restrictif pour l'agriculture et n'a pas le même sens que pour une maison d'habitation. Nous estimons possible de permettre certaines constructions agricoles tout en tenant compte des risques.

Sous réserve de la prise en compte de cette réserve, nous donnons un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain » de la commune de Courgeon.

Nous vous prions d'agréer, madame la Préfète, de l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Jean-Louis BELLOCHE

Extrait du registre des délibérations N°20_01_23_07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE**

L'an 2020, le 23 Janvier, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BESNARD Marie Christine, BUSSY-BOITEUX Lydia, COTREUIL Valérie, GUERIN Anne Marie, GUIBERT Françoise, LAFITTE-MAIQUES Anne, LIZOT Raymonde, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BERARD Francis, BERTRAND Jacky, BOUET Bruno, BOULAY Jean Yves, BUIIN Philippe, DESJOUIS René, DESOUCHE Jacki, GERAULT David, GOHIER Rémy, GOSSET Gérard, GOUTTE Xavier, GUERIN Jean, JEANTET Thierry, JOURDAN Yves, LAMY Jean, LANGEVIN Jacques, LELOUP Bernard, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, MORINET Yves, NOURY Claude, PASQUIER Patrick, PICQ Philippe, PINTON Gérard, POISSON Patrick, ROCTON Jean Pierre, SURCIN Bernard, HAMELIN Francis, CHAUMIER Jacques.

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GAL Annie à Mme VALTIER Virginie, MM : LECHAT André à M. LAMY Jean, PETIT Guy à M. DESOUCHE Jacki
Excusé(s) : Mme DE FORTON Brigitte, MM : BLUTEL Philippe, BREARD Jean Michel, DU PLESSIS Jean.

Invité(s) : Mme CAILLY Micheline, MM : CHANTEPIE Guillaume, HARDY Frédéric.

Mme LAFITTE-MAIQUES Anne a été nommé(e) secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE****AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES "MOUVEMENTS DE
TERRAIN" DE LA COMMUNE DE COURGEON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Plan de Prévention des Risques "Mouvements de terrain" de la commune de Courgeon,

Considérant que ce projet a été élaboré par les services de l'Etat,

Considérant que le Plan de Prévention des Risques a pour objet de délimiter les zones directement exposées aux risques de mouvements de terrain et de définir les règles d'utilisation du sol,

Considérant qu'il convient de délibérer pour formuler un avis avant le 13 mars prochain,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable sur ce projet,

FORMULE les observations suivantes :

- Paragraphe 2.2.1 - p.10 – ne pas dissocier les zones RFb et RA pour le décaissement ou le remblaiement, le stationnement de véhicules ainsi que le dépôt de matériaux lourds (*la zone RFb concernant une zone d'aléa d'effondrement*)
- Paragraphe 2.2.2.2 – p.11-12 - simplifier la lecture des attentes entre les secteurs (*cavité accessible ou identifiée et zone de suspicion*) d'autant que la seule cavité connue semble correspondre à la carrière de Curiers (*cf. carte informative*)
- Paragraphe 4.1 – p.15 - mention d'une évacuation des eaux usées et pluviales vers le réseau collectif d'assainissement
- Paragraphe 4.3 – p.16 - il semble délicat de laisser la responsabilité et la charge financière de la surveillance des carrières aux propriétaires

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	16/01/2020
Nombre de conseillers	49
Nombre de présents	37
Nombre de votants	37+3 pouvoirs

Sujet : [INTERNET] re: Retour des remarques sur le PPR de Courgeon
De : > . MAIRIE DE COURGEON (par Internet) <mairie.courgeon61@orange.fr>
Date : 07/01/2020 16:40
Pour : DDT 61/SACR/PRGC (Prévention des Risques et Gestion de Crise) emis par
LE HOUEDÉC Marie - DDT 61/SACR/PRGC <ddt-sacr-prgc@orne.gouv.fr>,
dgs@cdc-mortagne-au-perche.com
Copie à : GIRARD Sylvied - DDT 61/SACR/ADS <sylvied.girard@orne.gouv.fr>

Bonjour

J'ai lu le document provisoire du règlement du PPR.

J'ai seulement quelques observations à formuler :

- pour les zones rouges : 2.1.2 il serait peut-être mieux d'autoriser les abris de jardin et structures légères correspondant à ce qui se vend dans le commerce c'est-à-dire entre 12 et 15 m².

- sur la surveillance des carrières, la commune et le département (pour les routes départementales) prendront à leur charge la surveillance et non les propriétaires.

Je reste à votre disposition pour un échange éventuel au 0607658688.

cordialement

le maire

Philippe MERCIER

> Message du 24/12/19 15:57
> De : "DDT 61/SACR/PRGC (Prévention des Risques et Gestion de Crise) emis par LE HOUEDÉC Marie - DDT 61/SACR/PRGC" <ddt-sacr-prgc@orne.gouv.fr>

ANNEXE 7 – AVIS - PUBLICITE DANS LES JOURNAUX – TRACT -

Préfecture de l'Orne
DDT – SACR
Bureau de Prévention des Risques et Gestion de Crise

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon

Par arrêté préfectoral n°2360-20-109, une enquête publique sur le projet de PPRN cavités sur la commune de Courgeon, d'une durée 33 jours, est prescrite **du vendredi 11 septembre 2020 (ouverture de l'enquête à 9h.) au mardi 13 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18h.30.)**

Le commissaire-enquêteur est Mme Marie-Rose ZEYMES. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête seront consultables : en mairie de Courgeon (version papier), à la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche (poste informatique) et sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État (<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-a6902.html>.)

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur à la mairie de Courgeon aux heures d'ouverture habituelles ; le commissaire-enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant en mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9h à 12h ;
- le samedi 26 septembre 2020 de 9h à 12h ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15h30 à 18h30.

Le public pourra également formuler ses remarques par courriel : ddt-ppr@orne.gouv.fr mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Courgeon, à l'attention de Mme ZEYMES. Les observations formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du siège de l'enquête.

Ces observations devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre 2020 à 18h30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Courgeon, sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État

À l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne prendra un arrêté d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon.

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle les fêtes de Courgeon (rue du verger) le mardi 8 septembre à 20h30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

De la part de : **Peggy CLAUDIN**

DESTINATAIRE : **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'ORNE
MARIE LE HOUDEC**

Date et heure d'envoi : 05/08/2020 11:03:33

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72314044**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS
PROJET PPRN MOUVEMENTS DE TERRAINS DUS A DES
CAVITES SOUTERRAINES
COMMUNE DE COURGEON**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE
LE PERCHE**

**ORNE
ORNE**

**Le 26/08/2020
Le 26/08/2020**

Olivier COLIN
Directeur



Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

De la part de : **Peggy CLAUDIN**

DESTINATAIRE : **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'ORNE
MARIE LE HOUDEC**

Date et heure d'envoi : 05/08/2020 11:03:33

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72314046**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS
PROJET PPRN MOUVEMENTS DE TERRAINS DUS A DES
CAVITES SOUTERRAINES
COMMUNE DE COURGEON**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE
LE PERCHE**

**ORNE
ORNE**

**Le 16/09/2020
Le 16/09/2020**

Olivier COLIN
Directeur



Pause le 26 Aout 2020

ouest - France

Le Perche

Préfecture de l'ORNE
DDT-SACR
Bureau de Prévention des Risques
et Gestion de Crises
Commune de COURGEON
Projet de Plan de prévention
des risques naturels
Mouvements de terrain
dus à des cavités souterraines
**1er AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2360-20-109, une enquête publique sur le projet de PPRN cavités sur la commune de Courgeon, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 11 septembre 2020 (ouverture de l'enquête à 9 h 00) au mardi 13 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18 h 30).

Le commissaire-enquêteur est Mme Marie-Rose ZEYMES. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête seront consultables : en mairie de Courgeon (version papier), à la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche (poste informatique) et sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'Etat (<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-s902.html>).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur à la mairie de Courgeon aux heures d'ouverture habituelles ; le commissaire-enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant en mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 26 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

Le public pourra également formuler ses remarques par courriel : ddt@prrorne.gouv.fr, mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Courgeon, à l'attention de Mme ZEYMES. Les observations, formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du siège de l'enquête. Ces observations devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Courgeon, sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'Etat. A l'issue de la procédure, le préfète de l'Orne prendra un arrêté d'approbation du Plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon.

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle des fêtes de Courgeon (rue du vergé) le mardi 8 septembre à 20 h 30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

Commune de COURGEON
**Projet de Plan
de Prévention
des Risques Naturels
mouvements de terrain
dus à des cavités
souterraines
1ER AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2360-20-109, une enquête publique sur le projet de PPRN cavités sur la commune de Courgeon, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 11 septembre 2020 (ouverture de l'enquête à 9 h 00) au mardi 13 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18 h 30).

Le commissaire-enquêteur est Mme Marie-Rose ZEYMES. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête seront consultables : en mairie de Courgeon (version papier), à la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche (poste informatique) et sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'Etat (<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-s902.html>).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur à la mairie de Courgeon aux heures d'ouverture habituelles ; le commissaire-enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant en mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 26 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

Le public pourra également formuler ses remarques par courriel : ddt@prrorne.gouv.fr, mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Courgeon, à l'attention de Mme ZEYMES. Les observations, formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du siège de l'enquête. Ces observations devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Courgeon, sur les sites internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'Etat. A l'issue de la procédure, le

préfète de l'Orne prendra un arrêté d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon.

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle des fêtes de Courgeon (rue du vergé) le mardi 8 septembre à 20 h 30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

Ouest. France

16/09/2020



Avis administratifs

Préfecture de l'ORNE
DDT - SACR
Bureau de Prévention des Risques
et Gestion de Crise

Commune de COURGEON
Projet de Plan de prévention
des risques naturels
Mouvements de terrain
dus à des cavités souterraines

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2360-20-109, une enquête publique sur le projet de PPRN cavités sur la commune de Courgeon, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 11 septembre 2020 (ouverture de l'enquête à 9 h 00) au mardi 13 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18 h 30).

Le commissaire enquêteur est Mme Marie-Rose Zeymes. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête seront consultables : en mairie de Courgeon (version papier), à la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche (poste informatique) et sur les sites Internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État

(<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-a6902.html>).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Courgeon aux heures d'ouverture habituelles ; le commissaire enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant en mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 06 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

Le public pourra également formuler ses remarques par courriel : ddt-ppr@orne.gouv.fr

mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Courgeon, à l'attention de Mme Zeymes. Les observations, formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du siège de l'enquête.

Ces observations devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Courgeon, sur les sites Internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État.

À l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne prendra un arrêté d'approbation du Plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon.

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle les fêtes de Courgeon (rue du verger) le mardi 8 septembre à 20 h 30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

7231404601 - AA

Préfecture de l'ORNE
DDT - SACR
Bureau de Prévention des Risques
et Gestion de Crise

Commune de COURGEON

Projet de Plan
de Prévention
des Risques Naturels
mouvements de terrain
dus à des cavités
souterraines

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2360-20-109, une enquête publique sur le projet de PPRN cavités sur la commune de Courgeon, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 11 septembre 2020 (ouverture de l'enquête à 9 h 00) au mardi 13 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18 h 30).

Le commissaire enquêteur est Mme Marie-Rose ZEYMES. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête seront consultables : en mairie de Courgeon (version papier), à la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche (poste informatique) et sur les sites Internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État (<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-a6902.html>).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Courgeon aux heures d'ouverture habituelles ; le commissaire enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant en mairie de Courgeon :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 06 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

Le public pourra également formuler ses remarques par courriel : ddt-ppr@orne.gouv.fr mais aussi par voie postale, à l'adresse de la mairie de Courgeon, à l'attention de Mme ZEYMES. Les observations, formulées par mail ou par voie postale, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du siège de l'enquête.

Ces observations devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant 1 an, à la mairie de Courgeon, sur les sites Internet de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche et des services de l'État.

À l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne prendra un arrêté d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de Courgeon.

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle les fêtes de Courgeon (rue du verger) le mardi 8 septembre à 20 h 30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

Le Perche 16/09/2020





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Naturels

Une enquête publique est prescrite par **arrêté préfectoral n°2360-20-109** sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de **COURGEON**.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment la note de présentation, la carte réglementaire et le règlement. Un registre papier sera à disposition pour y recueillir les remarques ainsi qu'un courriel :

ddi-ppr@orne.gouv.fr

Les observations du Public devront parvenir au plus tard le mardi 13 octobre à 18h30 (clôture de l'enquête), soit sur le registre d'enquête, par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par courrier déposé ou adressé à la mairie de COURGEON à l'intention du Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier seront déposées pendant 33 jours consécutifs, **du vendredi 11 septembre à 9h (ouverture de l'enquête publique) au mardi 13 octobre 2020 jusqu'à 18h30 inclusivement, (clôture de l'enquête publique)**, à la Mairie de la commune de **COURGEON** afin que le public puisse en prendre connaissance les jours habituels d'ouverture c'est-à-dire les mardis (15h30 à 18h30) et vendredis (9h à 12h). Le dossier sera également disponible sur le site de la communauté de commune du Pays de Mortagne-au-Perche ainsi que sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivant:

<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvement-de-a6902.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de **COURGEON** aux dates et heures suivantes :

JOURS	HEURES	LIEU
Vendredi 11 septembre 2020	9h à 12h	Mairie de Courgeon
Samedi 26 septembre 2020	9h à 12h	Mairie de Courgeon
Mardi 13 octobre 2020	15h30 à 18h30	Mairie de Courgeon

En outre, un poste informatique pour la consultation de documents sera disponible pendant la période de l'enquête publique au siège de la communauté de communes du pays de Mortagne-au-Perche (Maison des Territoires - Z.I de la Grippe - CS 90025, 61 400 Mortagne-au-Perche) pendant les heures d'ouverture de la structure (du lundi au vendredi :8h30 / 12h30 - 14h00 / 17h00).

Afin de présenter le projet, une réunion publique est organisée dans la salle des fêtes de Courgeon (rue du verger) le mardi 8 septembre à 20h30.

La réunion publique ainsi que les permanences se tiendront dans les règles sanitaires en vigueur ; le port du masque sera obligatoire.

Maitre d'Ouvrage : ETAT - D.D.T. Orne

Plan de prévention des Risques naturels de
mouvements de terrain sur la Commune de
COURGEON (ORNE)

REGISTRE d'ENQUETE PUBLIQUE

Durée de l'ENQUETE :

*Du Vendredi 11 SEPTEMBRE 2020 à 9 heures (ouverture de l'enquête)
jusqu'au mardi 13 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30 (clôture de l'enquête)*

Siège de l'ENQUETE :

Mairie de COURGEON

PERMANENCES assurées à la Mairie de COURGEON, par Madame ZEYMES Marie-Rose,
Commissaire-Enquêtrice :

- le VENDREDI 11 septembre 2020 : de 9 heures à 12 heures

- le SAMEDI 26 septembre 2020 : de 9 heures à 12 heures

- le mardi 13 Octobre 2020 : de 15 heures 30 à 18 heures30

TR2

Ouverture de l'Enquête publique ce vendredi
11 septembre 2020 à 9 heures par Madame Zeymes
Marie-Rose, Commissaire-Enquêteur.
1^{ère} permanence assurée par Madame Zeymes de 9 heures
à 12 heures à la mairie de Courgeon :

Monsieur Jean-Marie "le grimaudier" Courgeon
Pas d'observation Zeymes

du 11 septembre 2020 au vendredi 25 septembre 2020
aucune visite - aucune observation

Samedi 26 septembre 2020 à 9 heures
deuxième permanence assurée par Mme Zeymes

M^{lle} Guittard "Coulie" 61400 Courgeon

R1/ venue voir le plan de prévention des risques naturels
de mouvement de terrain de la commune de Courgeon
Je m'interroge sur l'article 4.3 page 16 de ce document
à propos de la fréquence des visites, Tous les 3 ans,
pour les zones à enjeux - A la charge de qui ?
A quel prix ? Cette surveillance peut-elle être tous
les 10 ans ? Je m'inscris de cette décision

Guittard

R2 M^r Coquerel Christophe "le Bois levé" 61400 Courgeon.

Passer à la Mairie ce matin 26 septembre pour consulter
le plan de prévention des risques naturels sur la commune de Courgeon
étant exploitant agricole sur celle-ci. Après observation et lecture des
prescriptions sur la surveillance des carrières se me pose la

R2

question de qui vas payer ces surveillances périodique?
et si il y aura t. il des aides mis en place pour ^{Feuille 2}
ces surveillance périodique? Quel part l'état prendra à sa
charge?

N'ajoutons pas de stress au stress!

Brigitte Sallé-Fourtassou, Curiers, 61400 COURGEON.

R3 L'accès connu à la carrière située parcelles 15 et 52 se fait
par ma parcelle 42. Je ne suis pas d'accord pour créer
une servitude de passage chez moi. Donc je suis en désaccord
avec le paragraphe 4.3 Prescriptions sur la surveillance des
carrières (document Règlement). J'attire votre attention
quant au coût imposé par la surveillance à la charge
des propriétaires. Nous devons déjà régler la taxe SPANC
pour les fosses toutes eaux, même quand elles sont aux
normes... Assez de taxes !!! ~~Sallé~~ Ce paragraphe 4.3
Prescriptions sur la surveillance des carrières (doc. Règlement) est à modifier.

R4 GUITTARD Hervé 11 Curiers 61400 COURGEON.

Qui va payer cette ouverture de nouvelle administrative?
Je m'oppose que cette nouvelle charge soit assumée et
par la commune et par les personnes impactées. Cette
nouvelle « usine à gaz », si elle doit vraiment fonctionner, est à la
charge de l'Etat, lequel se doit de secourir ses minorités!
Ce sera encore un impôt supplémentaire. Merci mesdames
et messieurs qui sont aussi nous gouverner.



HR2

RS

DAVEZIES Brigitte & Jacques
Le Tremblay COURGEON.

Feuillet 3

Après vos connaissances du projet règlement
du projet de PPN de mouvements de terrain
de la commune de Courgeon, je note au
paragraphe 4.3 "Prescriptions sur la surveillance
des canies" que la mission de surveillance
des canies serait "à la charge des propriétaires".
Cette clause semble pouvoir entraîner des
charges financières d'un montant indéterminé
à ce stade.

Par conséquent, notre avis en tant que propriétaires
d'un bien sur la commune de Courgeon, nous
ne pouvons qu'émettre un avis défavorable
sur ce point. Nous sollicitons donc une
réécriture de ce paragraphe mentionnant
la mise en charge des coûts par la collectivité
publique.



PRZ

Annie Courville - 9 rue de Ste Anne - 61400 Courjeon

Rb / Après avoir pris connaissance du projet de règlement du PPRN des risques naturels mouvements de terrains de la Feuille 4 Commune de Courjeon, je suis en désaccord avec le qui est noté dans le paragraphe 4.3, à savoir que le coût impose pour la surveillance en revenant aux propriétaires - je souhaite donc la modification de ce paragraphe.

Alcours

fin de la fermeture à 12 heures

Zeyms

M/J. BROSSET

zone concernée : 0080 dans le village à proximité de RD10
Composée d'une zone "blanche" + une zone "Bleue Bab"

3 remarques :

- RJ /
- quelle est la précision des limites de surface entre les 2 zones (peut-on se fier aux plans présents)
 - les zones Bab sont-elles concernées par la surveillance périodique ?

Si oui un examen visuel d'une apparition ou évolution d'un affaissement de surface par le propriétaire accompagné d'un représentant du conseil municipal ne serait-il pas suffisant ?

- le paragraphe 3/2 est ambigu :
"construction autorisée sans prescription" suivi de "étude géotechnique fortement recommandée" ?

Merci pour la prise en compte de ces remarques
J. Brosset

1/12

Concernant le plan de prévention
des risques naturels de Courgeon,

Feillet 5

AS il n'est pas envisageable que la
surveillance périodique des cannières
incombe à la charge des propriétaires.

A Courgeon, le 9-10-2020



Julien Daniel

Reçu le 2/10/2020 à la Poste Courgeon
datés;

du 29/09/2020 de M^r et M^{me} BEHIER Ludovic - Courgeon
AR sont en désaccord sur la mise en charge
C1 par les propriétaires de la surveillance des
canniers

AR du 30/09/2020 de M^r et M^{me} Lefeuvre Daniel
C2 sont en désaccord sur la mise en charge
par les propriétaires de la surveillance
des cannières

PRZ

le mardi 13 octobre 2020.
perméance assurée par Mme Zefmes
de 15h30 à 18h30 -

R.11
D.1
—

Le maire de Courgeon m'a remis ce jour
la délibération du conseil Municipal
du 15/09/2020 n° 2020.09.35 portant
sur la contestation de la surveillance
périodique à faire réaliser tous les 3 ans
à la charge des propriétaires et de la
commune. Zefmes

Christian Siblé - Fontassou - Curier - Courgeon

(R.12)

Je demande un encadrement détaillé de l'article 4.3
"Prescriptions sur la surveillance des carrières"

en ce qui concerne la phrase : "les propriétaires fonciers laisseront
libre accès aux personnes chargées des visites de surveillance
(tenants de surface et carrières souterraines)."

le 13 octobre 2020

Au titre de président de Courgeon Carrières Solidarité

(P.1)

Je vous dépose ce jour la liste des signatures
avec la pétition.

Feuillet 11 et dernier feuillet

Je soussignée, Marie-Rose ZEYMES, Commissaire Enquêtrice,
Déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant
33 jours consécutifs du vendredi 11 septembre 2020 au mardi 13 octobre 2020 à
18 heures 30

Les observations ont été consignées au registre

par 3 personnes (pages n° 1 à 6)

En outre, j'ai reçu 2 Lettres, 1 ^{deliberation} courriels ou 1 ^{petition} notes qui sont annexées au
présent registre :

C1 - lettre en date du 29/09/20 de Monsieur et Madame BEHIER Ludovic

C2 - lettre en date du 30/09/20 de Monsieur et Madame LEFEVRE Smaïl

3 - Lettre en date du de

4 - Lettre en date du de

5 - Lettre en date du de

6 - Lettre en date du de

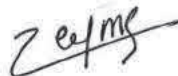
D1 - Deliberation du Conseil Municipal de Couzeon du 15/09/20 n° 2020-09-35

P1 - Petition + liste des signataires de l'Association Couzeon Carrières Solidaires
(126 signataires)

Fait à Couzeon Le 13 octobre 2020

La Commissaire Enquêtrice

Marie-Rose ZEYMES



HRZ

M. Mme BEHIER Ludovic
23 rue Ste Anne
61400 COURGEON

REÇU LE
2 - OCT. 2020
MAIRIE DE COURGEON

Le 29 septembre 2020,
A Courgeon.

Madame La commissaire Enquêteur,

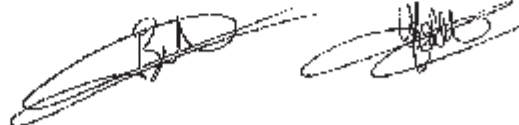
Nous sommes concernés par les Carrières. Nous avons lu le rapport concernant ces dernières et nous avons pu lire qu'il fallait les vérifier tous les 3 ans et que cette étude serait à la charge des habitants.

Nous sommes en désaccord total concernant la prise en charge financière.

Nous avons déjà subi un préjudice moral, il nous semble plus juste que ce soit l'Etat qui effectue la vérification et prenne à sa charge le coût financier.

Cordialement,

BEHIER Ludovic BEHIER Stéphanie



M. M^r LÉFÈVRE Ismaël

25 rue St Anne

61400 COURGEON

REÇU LE

2 - OCT. 2020

MAIRIE DE COURGEON

le 30 Septembre 2020

A Courgeon.

Madame la Commissaire Enquêteur,

Nous sommes concernés par les carrières. Nous avons lu le rapport concernant ces dernières et nous avons pu lire qu'il fallait les vérifier tous les 3 ans et que cette étude servait à la charge des habitants.

Nous sommes en désaccord total concernant la prise en charge financière.

Nous avons déjà subi un préjudice moral, il nous semble plus juste que ce soit l'état qui effectue la vérification et prenne à sa charge le coût financier.

Cordialement,

LÉFÈVRE Ismaël

Leferre

LÉFÈVRE Martin

Leferre

Extrait du registre des délibérations

**Commune de
COURGEON**
Orne

du Conseil Municipal

Date de convocation
9 septembre 2020

**L'an deux mil vingt,
Le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement
convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la Présidence
de Philippe Mercier, Maire.**

Nombre de conseillers : **Etaient présents : Christian Sablé adjoint, Grégory Prete, Julien Tournelle,
Stéphanie Behier, Christophe Coquerel, David Deschoolmeester,
Christine Maubert.**

En exercice : 11

Présents 8 **Absents excusés : Sylvie Béquet adjoint (donne pouvoir à Mr Philippe
Mercier), Jean-Claude Lalande, Samuel Deschoomeester.**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe Coquerel

**Objet : Contestation sur l'obligation d'étude de contrôle tous les 3 ans indiqué dans l'article 4.3 du projet
de règlement du P.P.R.N lors de l'enquête publique**

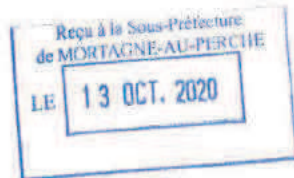
Délibération n° 2020-09-35

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite de la réunion publique du 8 septembre 2020, une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°2360-20-109 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain dus à des cavités souterraines sur la commune de COURGEON, se tiendra du 11 septembre 2020 au 13 octobre 2020.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de règlement du P.P.R.N concernant les carrières de COURGEON, conteste l'article 4.3 sur les prescriptions et la surveillance des carrières et notamment sur la contrainte d'une surveillance périodique à faire réaliser tous les trois ans, à la charge des propriétaires concernés et de la commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de s'opposer à cette prescription et de l'indiquer dans le registre ouvert à l'occasion de cette enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Philippe MERCIER

U Adjointe
Béquet Sylvie



Pétition pour la révision du projet de règlement.

REFERENCE :

<http://www.orne.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-mouvements-de-a6902.html>

Dossier du projet de PPR :

La carte du zonage réglementaire (format pdf - 1.2 Mo - 11/09/2020)

La carte d'aléas (format pdf - 1.2 Mo - 11/09/2020)

La carte des enjeux (format pdf - 539.3 ko - 11/09/2020)

La carte informative (format pdf - 13.5 Mo - 11/09/2020)

La note de présentation (format pdf - 8.4 Mo - 11/09/2020)

Le règlement (format pdf - 201.8 ko - 11/09/2020)

La décision de l'autorité environnementale (format pdf - 227.7 ko - 11/09/2020)

Consultation des personnes publiques associées :

Avis de la Communauté de Communes (format pdf - 145 ko - 11/09/2020)

Avis de la Chambre d'agriculture (format pdf - 365.1 ko - 11/09/2020)

Avis du conseil départemental (format pdf - 60.5 ko - 11/09/2020)

DOCUMENTS JOINTS :

Formulaire de pétition.

Feuille de récapitulation des noms des signataires.

Copies des signatures.

ASSOCIATION COURGEON CARRIÈRES SOLIDARITÉ

Mairie - 2, rue du Prieuré - 61400 Courgeon

contact@courgeon-carrieres-solidarite.org / www.courgeon-carrieres-solidarite.org



Liste des 122 signatures de la pétition du 30 septembre 2020

1	BARRET Martine	50	DURAND Daniel	99	PRETE Nadine
2	BARRET Pierre	51	DUTEIL Philippe	100	PRETE Grégory
3	BAZIRE Pierre	52	FRICHET Annie	101	PRETE Rachael
4	BEHIER Ludovic	53	GAUTIER Daniel	102	QUESNEL Ophélie
5	BEHIER Stéphanie	54	GAUTIER Nicolas	103	QUESNEL Brigitte
6	BEQUET Eric	55	GAUTIER Sylvie	104	QUESNEL Patrick
7	BEQUET Nicole	56	GAUTIER Jean Luc	105	RICHARD Gisèle
8	BEQUET Sylvie	57	GUIRAL Alain	106	RICHARD Marc
9	BEQUET Marinette	58	GIBERGE Denise	107	RIGOT Philippe
10	BEQUET Guy	59	GIBERGE Jean Claude	108	RIGOT Baptiste
11	BEQUET SA	60	GUITTARD Hervé	109	RIGOT Axelle
12	BLANCHET Valérie	61	GUITTARD Marie Noelle	110	RIVIERE Alain
13	BUN Sébastien	62	HELLSTERN Annie	111	ROGE Marie Noelle
14	BLOUET MENARD ELISE	63	HENRY Joel	112	ROSSI Enrico
15	BOUITTIER PELLETIER Chantal	64	JOBLET Julien	113	SABLE-FOURTASSOU Jean Christophe
16	BOURAYNE Julia	65	LALANDE Martine	114	SABLE-FOURTASSOU Brigitte
17	BONDVLAUX Vincent	66	LALANDE Jean Claude	115	SABLE-FOURTASSOU Christian
18	BOSSENNÉC Annie	67	LANG Jocelyne	116	SIMONEN Séverine
19	BRETONNET Valérie	68	LAVOINE Françoise	117	SIMONEN David
20	BRETONNET Guillaume	69	LAVOINE Roger	118	SOUVRAY Nicole
21	BRETONNET Philippe	70	LEFEVRE Ismaël	119	SOUVRAY Jean Louis
22	BROSSET Roger et Paulette	71	LEPARC Robert	120	SPITERI Jérémy
23	BROSSET Martine	72	LEROY Nathalie	121	TOURNET Jean Pierre
24	BROSSET Jacky	73	LETSCHERT Françoise	122	TOURNET Renée
25	CARRIERE Magalie	74	LETSCHERT Gilles		
26	CATEZ Jean Philippe	75	LEVESQUE Alice		
27	CELIS Eric	76	LEVESQUE Arlette		
28	COURVILLE Annie	77	LEROI Jean Claude		
29	COURVILLE Valéry	78	MARQUIS Jean Pierre		
30	CRESTE Gérard	79	MARMION Amandine		
31	DACIA Jean Charles	80	MAUBERT Christine		
32	DABLEMONT Thibault	81	MAUFRAIS Elisabeth		
33	DAVEZIES Brigitte	82	MAUFRAIS Jean Pierre		
34	DAVEZIES Jacques	83	MAUGUIN Michel		
35	DAVEZIES Léo	84	MEILLIAND Jacky		
36	DAVEZIES Marie	85	MEILLIAND Gérard		
37	DE LAPORTE Alexandre	86	MEILLIAND Germaine		
38	DE LOPPINOT Thierry	87	MENARD Antoine		
39	DUBOIS Philippe	88	MERCIER Carmen		
40	DUCHEMIN VAGNER Estelle	89	MERCIER Philippe		
41	DUCHEMIN VAGNER Nicolas	90	MERCIER Huguette		
42	ERNAULT Régine	91	MERCIER Jean		
43	ERNAULT Serge	92	MOUTEAU Jean Louis		
44	DESCHOOHMEESTER Adeline	93	MURAT Nicolas		
45	DESCHOOHMEESTER Samuel	94	PELLEFIGUE Xavier		
46	DESCHOOHMEESTER Stephane	95	PISOIS Anne		
47	DESCHOOHMEESTER David	96	PISOIS Eric		
48	DESCHOOHMEESTER Elodie	97	POISVERT Valérie		
49	DOLION Jean Lou	98	PRETE Cosimo		

123 Tournelle Julien
124 Tournelle Neplaine
dehors des boîtes aux
lettres de la Pierre le
13/10/20. 24/10

ASSOCIATION COURGEON CARRIÈRES SOLIDARITÉ

Mairie - 2, rue du Prieuré - 61400 Courgeon

contact@courgeon-carrieres-solidarite.org / www.courgeon-carrieres-solidarite.org

N° Siren : 823 509 237



Courgeon, le 30 septembre 2020

Une enquête publique est en cours concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels de Courgeon. Dans ce cadre, un projet de règlement est soumis à consultation de la population du village. Il prévoit la mise en œuvre d'une surveillance périodique des carrières présentes dans le sous-sol de notre commune.

Il est notamment indiqué à l'article 4.3 du projet de règlement : « Cette mission, à la charge des propriétaires, pourra être réalisée sous convention par la commune. Elle sera confiée à un géologue géotechnicien. Les propriétaires fonciers laisseront libre accès aux personnes chargées des visites de surveillance (terrains de surface et cavités souterraines). »

A ce stade, le texte prévoit donc de mettre à la charge des propriétaires concernés des obligations et des coûts indéterminés et indéterminables. En l'état et faute de précisions sur la nature de ces charges, il est impossible pour tout un chacun d'évaluer les contraintes que peut entraîner à l'avenir le projet de PPRN.

Cette proposition de réglementation, par les incertitudes et l'imprévisibilité qui la caractérise, nous inquiète. L'association CCS, fidèle à son objet qui vise à répondre de manière solidaire aux menaces que font peser les carrières sur les Courgeonnais, souhaite faire connaître formellement aux autorités en charge son opposition à un projet susceptible de faire porter sur chaque propriétaire concerné pris individuellement des charges imprévisibles. Jusqu'à ce jour, la réponse à ces menaces s'est organisée collectivement dans un esprit de solidarité et de coopération active avec les pouvoirs publics. CCS estime que la solidarité est plus que jamais la seule manière de faire face à la situation nouvelle.

Par ailleurs, au plan formel, l'article 1.1.6.2 précise : « La procédure peut être utilisée pour rectifier, notamment, une erreur matérielle ou reprendre un élément mineur du règlement... ». Ainsi le périmètre des modifications introduites au PPRN ne peut comporter une modification d'importance. Compte tenu des charges potentielles évoquées par le texte qui nous est soumis, le caractère mineur ne nous semble pas caractérisé.

CCS demande donc formellement la révision des clauses qui font peser l'aléa sur chaque individu et leur réévaluation en vue d'assurer le portage par la collectivité publique des charges potentielles liées à la surveillance du sous-sol de Courgeon.

Jusqu'à présent, la mobilisation de la population au sein et en appui de CCS a démontré son efficacité.

Exprimez-la à nouveau en signant la présente pétition.

Christian Sablé, Président Courgeon Carrières Solidarité

Démarche de CCS vise, à ce stade, à soulever des objections générales pour obtenir des précisions sur le PPRN et ses impacts. Elle ne se substitue en rien aux nécessaires démarches que chaque propriétaire concerné doit engager et préserver son intérêt particulier sous sa propre responsabilité.

J'ai pour la révision du projet de règlement

Nom : TOURNELLE

Prénom : Thérèse

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

ASSOCIATION COURGEON CARRIÈRES SOLIDARITÉ

Mairie - 2, rue du Prieuré - 61400 Courgeon

contact@courgeon-carrieres-solidarite.org / www.courgeon-carrieres-solidarite.org

N° Siren : 823 509 237



Courgeon, le 30 septembre 2020

Une enquête publique est en cours concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels de Courgeon. Dans ce cadre, un projet de règlement est soumis à consultation de la population du village. Il prévoit la mise en œuvre d'une surveillance périodique des carrières présentes dans le sous-sol de notre commune.

Il est notamment indiqué à l'article 4.3 du projet de règlement : « *Cette mission, à la charge des propriétaires, pourra être réalisée sous convention par la commune. Elle sera confiée à un géologue géotechnicien. Les propriétaires fonciers laisseront libre accès aux personnes chargées des visites de surveillance (terrains de surface et cavités souterraines).* »

A ce stade, le texte prévoit donc de mettre à la charge des propriétaires concernés des obligations et des coûts indéterminés et indéterminables. En l'état et faute de précisions sur la nature de ces charges, il est impossible pour tout un chacun d'évaluer les contraintes que peut entraîner à l'avenir le projet de PPRN.

Cette proposition de réglementation, par les incertitudes et l'imprévisibilité qui la caractérise, nous inquiète.

L'association CCS, fidèle à son objet qui vise à répondre de manière solidaire aux menaces que font peser les carrières sur les Courgeonnais, souhaite faire connaître formellement aux autorités en charge son opposition à un projet susceptible de faire porter sur chaque propriétaire concerné pris individuellement des charges imprévisibles.

Jusqu'à ce jour, la réponse à ces menaces s'est organisée collectivement dans un esprit de solidarité et de coopération active avec les pouvoirs publics. CCS estime que la solidarité est plus que jamais la seule manière de faire face à la situation nouvelle.

Par ailleurs, au plan formel, l'article 1.1.6.2 précise : « *La procédure peut être utilisée pour rectifier, notamment, une erreur matérielle ou reprendre un élément mineur du règlement...* ». Ainsi le périmètre des modifications introduites au PPRN ne peut comporter une modification d'importance. Compte tenu des charges potentielles annoncées par le texte qui nous est soumis, le caractère mineur ne nous semble pas caractérisé.

CCS demande donc formellement la révision des clauses qui font peser l'aléa sur chaque individu et leur réécriture en vue d'assurer le portage par la collectivité publique des charges potentielles liées à la surveillance du sous-sol de Courgeon.

Jusqu'à présent, la mobilisation de la population au sein et en appui de CCS a démontré son efficacité.

Exprimez-la à nouveau en signant la présente pétition.

Christian Sablé, Président Courgeon Carrieres Solidarité

La démarche de CCS vise, à ce stade, à soulever des objections générales pour obtenir des précisions sur le PPRN et ses impacts. Elle ne se substitue en rien aux nécessaires démarches que chaque propriétaire concerné doit engager pour préserver son intérêt particulier sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : TOURNELLE Prénom : Julien

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BARRET Prénom : Pierre et Martine

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BAZIRE Prénom : Pierre

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Behier Prénom : Ludovic et Stéphanie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BEQUET Prénom : Eric

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020


Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Bequet Prénom : Nicole

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Bequet Prénom : Sylvie
Signature : 


A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BEQUET Prénom : GUY et MARINETTE
Signature : 

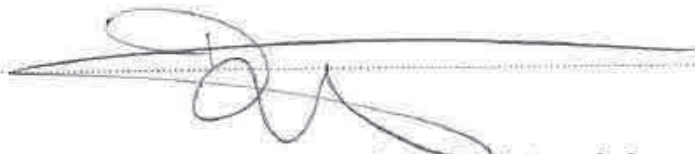
A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Sci de l'École Prénom : Ent- BEQUET SAS
Signature : 


A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BLANCHET Prénom : Valérie
Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Blon Prénom : Sébastien
Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Blouet - Ménard Prénom : Elise

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BOUTTIER-PELLETIER Prénom : Chantal

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BOURANE Prénom : JULIA

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement *dans le but de faire supporter par l'état ou collectivité les charges liées à la surveillance de 35-1st de courgeon*

Nom : BONDUREUX Prénom : Vincent

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

pour préserver son intérêt personnel sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BOSSENEC Prénom : Anne

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BRETONNET

Prénom : Valérie

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BRETONNET

Prénom : Guillaume

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BRETONNET

Prénom : PHILIPPE

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BROSSET

Prénom : Roger - Garbette

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BROSSET

Prénom : Martine

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : BROSSET Prénom : JACKY

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : CARRIER Prénom : Margalie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : CATEZ Prénom : JEAN - PHILIPPE

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

pour préserver son intérêt particulier sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : CEUS Prénom : ERIC

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement


Nom : COURVILLE Prénom : Annie

Signature : Courville 3, rue de Ste Anne
61400 Gougeon

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : COEUVILLO Prénom : Valéry

Signature :  9 rue de Ste ANNE - 64400 CARBON

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

pour préserver son intérêt particulier sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : CRESTE Prénom : Gérard

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement


Nom : DA-CRUZ Prénom : Jean-Charles

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DABLEMONT Prénom : Thibault

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DAVEZIES Prénom : Jacques & Brigitte

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

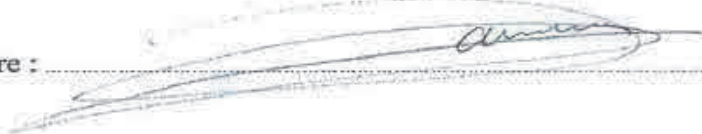
Nom : DAVEZIES Prénom : Leo

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DAVEZIES Prénom : Marie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : de LAPORTE Prénom : ALEXANDRE

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : de LOPINOT Prénom : Thieny

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DuBois Prénom : PR.ippc

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Ernauld Prénom : Stéphanie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : ERNAULT Prénom : Seje

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Deschoolmeester Prénom : Adeline

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DESCHOOLEMEESTER Prénom : Samuel

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Deschoolmeester Prénom : Stéphane

Signature : 

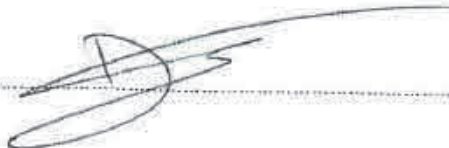
A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DESCHOOX NEESTER

Prénom : David

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DESCHOOX NEESTER

Prénom : Clotilde

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

pour préserver son identité particulière sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DOLLION

Prénom : JEAN LOU

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Duchemin Vagner

Prénom : Estelle / Nicolas

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : DURAND

Prénom : DANIEL

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement


Nom : Dubeil Prénom : Philippe

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : FRICHET Prénom : Annie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : GAUTIER Prénom : Nicolas

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : GAUTIER Prénom : Daniel

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : GAUTIER Prénom : Jean-Luc

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : GAUTIER Prénom : SYLVIE

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : CUIDAL Prénom : ALAIN

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom :  Prénom : Jean - Claude Denise

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Couillard Prénom : M^{lle} Poille le 5 octobre 2020

Signature :  "Coulon" 61400 Courgeon

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : EVITTARD Prénom : Hervé "Coulon" 61400 COURGEON

Signature :  le 6 octobre 2020

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : HELLSTERN

Prénom : Annie

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : HENRY

Prénom : Joep

Signature :



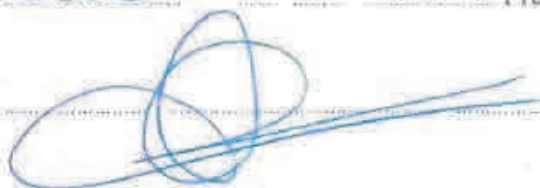
A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : JOBLET

Prénom : Julien

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LALANDE

Prénom : Martine

Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LALANDE

Prénom : Jean-Clément

Le cahier de la liste 61501 CSUNG204


Signature :



A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

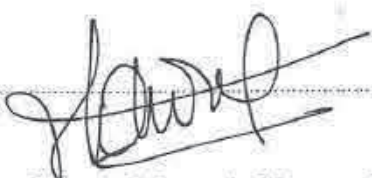
Nom : LANG Prénom : Jocelyne

Signature :  Couerçon le 3/10/20

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LAVOINE Prénom : FRANÇOISE

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LAVOINE Prénom : Roger

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LEFÈVRE Prénom : ISMAËL

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LEPAPE Prénom : Babyl

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Nom : LE ROY Prénom : Nathalie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LETSCHERT Prénom : Françoise

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LETSCHERT Gilles Prénom :

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LEVESQUE Prénom : Alice

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Levesque Prénom : Érilette

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : LEROUX Prénom : Jean Claude

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MARQUIS Prénom : Jean Pierre

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MARMION Prénom : Amandine

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MAUBERT Prénom : Christine

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MAUFRAIS Prénom Jean Pierre

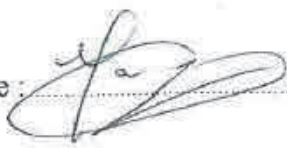
Signature :  MAUFRAIS Eliselette Maufrais

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MAUCOUIN

Prénom : MAUCOUIN

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MEILLIAND

Prénom : Jacoby

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Meilliand

Prénom : Germaine

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Meilliand

Prénom : Gérard

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : GERARD

Prénom : ANTOINE

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

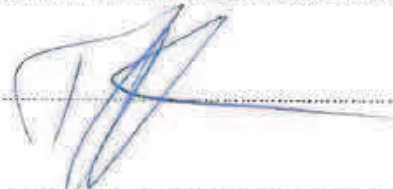
Nom : Jenou Prénom : Carmen

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Jenou Prénom : Philippe

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MERCIER Prénom : Augusta

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MERCIER Prénom : Jean

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

pour préserver son intérêt particulier sous sa propre responsabilité.

Je suis pour la révision du projet de règlement


Nom : MOUTEAIS Prénom : Jean Louis

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : MURAT Prénom : Nicolas

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PELLERIN Prénom : XAVIER

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PITOUIS Prénom : Anne

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PITOUIS Prénom : ERIC

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PASVERI Prénom : Valérie

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PRETE

Prénom : Cosimo et Nadine

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : PRÉTE

Prénom : Gregory et Rachel

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : QUESNEL

Prénom : Ophélie

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : QUESNEL

Prénom : Brigitte

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : QUESNEL

Prénom : Patrick

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement


Nom : RICHARD Prénom : Séle

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : RICHARD Prénom : Stève

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : RIGOT Prénom : Axelle

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Riget Prénom : Baphiste

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Rigot Prénom : Philippe

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : RIVIERÉ

Prénom : Alain

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : ROGÉ

Prénom : Marie. Noëlle

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : ROSSI

Prénom : ENRICO

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SABLÉ-FOURTASSOU

Prénom : Jean-Christophe

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SABLÉ-FOURTASSOU

Prénom : Brigitte

Signature :

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SARLÉ-FEURTASSOU Prénom : Christian

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SIRLOEN Prénom : Séverine

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SIMBEN Prénom : David

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SAUVAAT Prénom : Nicole et Jean-Louis

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : SPITERI Prénom : Jésémy

Signature : 

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

Je suis pour la révision du projet de règlement

Nom : Tournet Prénom : Jean Pierre titi

Signature :  8/10/2020

A redonner à la mairie ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie avant le 13 octobre 2020

ANNEXE 9 – CERTIFICAT D’AFFICHAGE établi par la Mairie de COURGEON

Département de l’Orne
Canton de Mortagne au Perche
Commune de COURGEON
61400

Courgeon, le 9 octobre 2020

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe MERCIER, Maire de la commune de COURGEON,
certifie avoir procédé à l’affichage de l’enquête publique sur le Plan de Prévention
des Risques Naturels sur la commune de Courgeon et à la C.D.C de Mortagne au Perche.
Ainsi que la distribution des tracts dans les boîtes aux lettres des administrés, à la date
du 1^{er} septembre 2020 pour en informer le public.

Fait à Courgeon le 13 octobre 2020

Le Maire.

